

NOTE AUX ETUDIANTS SOUTENU

Il est porté à la connaissance des étudiants ayant soutenu que le dépôt de leur mémoire doit se faire au niveau du **bureau 20**, au lieu de **la bibliothèque**. Cette mesure est mise en place en raison des travaux de rénovation actuellement en cours au niveau de la bibliothèque.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette nouvelle disposition.

LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE

